

LE CARNET

Avis de décès



« Je suis la Résurrection et la Vie. »

Monsieur l'Abbé Michel CURE

En retraite à la Maison St-Jean-Marie-Vianney
Successivement Vicaire à Cambrai ND,
Valenciennes St-Nicolas, Jeumont,
Puis St-Rémy-Chaussée et Monceau,
Curé d'Aulnoye St-Raphaël et Leval
Curé solidaire du secteur d'Aulnoye Berlaimont
Prêtre associé au service de la paroisse
St-Joseph en Val de Sambre

a été accueilli dans la paix de Dieu, à l'âge de 88 ans et dans la 64e année de son sacerdoce.

La célébration des funérailles aura lieu en l'église de St-Rémy-Chaussée, paroisse St-Joseph en Val de Sambre, le mardi 6 juin 2017, à 14 h 30, suivie de l'inhumation au cimetière de St-Rémy-Chaussée.
Une veillée de prière aura lieu en l'église St-Raphaël d'Aulnoye-Aymeries, le lundi de Pentecôte, 5 juin 2017, à 19 heures.

De la part de :

Monseigneur François GARNIER, Archevêque de Cambrai
Messieurs les Abbés Xavier BRIS et Emmanuel CANART,
Vicaires Généraux
Les prêtres et les diacres du diocèse de Cambrai,
Les résidents, la direction, le personnel
de la Maison Saint-Jean-Marie-Vianney,
Sa famille et ses amis.

Dans l'attente de ses funérailles, Monsieur l'Abbé Michel CURE repose au salon funéraire Vandois de Pont-sur-Sambre, où des visites sont possibles.

1403813600

Les funérailles de

Henri VERHAEGHE

Ancien boucher, charcutier, traiteur
« Chez Henri », rue de l'Yser à Tourcoing

ont été célébrées en toute intimité familiale, selon sa volonté, le jeudi 18 mai 2017.

Son épouse et sa famille vous remercient de vos témoignages de sympathie.

59166 Bousbecque - 27, chemin des Oblats

1403313600

Loos-en-Gohelle

Vous êtes priés d'assister aux funérailles religieuses de

Monsieur Claude ROBILLARD

Retraité des Houillères nationales

décédé le jeudi 1er juin 2017, à l'âge de 79 ans.

Lesquelles seront célébrées le mercredi 7 juin 2017, à 10 heures, en l'église Saint-Vaast de Loos-en-Gohelle, suivies de l'incinération au crématorium d'Herlies.
Réunion à l'église à 9 h 30.
L'offrande tiendra lieu de condoléances.

De la part de :

Madame Jacqueline ROBILLARD-VAN-THORRE, son épouse
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petit-fils.

Dans l'attente de ses funérailles, M. Claude ROBILLARD repose au funérarium Hecquet, 161, rue Roger-Salengro à Loos-en-Gohelle (62750).
La famille sera présente les samedi 3 et dimanche 4 juin 2017, de 16 heures à 18 heures.

Ni plaques, ni fleurs, s'il vous plaît.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pompes Funèbres Michel HECQUET
163, rue Roger-Salengro et 2, rue Pasteur
62750 LOOS-EN-GOHELLE ☎ 03.21.70.01.57

1403717500

Remerciements



Profondément touchés des nombreuses marques de sympathie que vous nous avez témoignées lors du décès de

Madame Marcelle DERANSY

née SABEL

nous remercions sincèrement toutes les personnes qui par leur présence, leur envoi de condoléances, de fleurs et celles qui, empêchées, nous ont apporté réconfort et amitié.

De la part de :

Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,

Toute la famille.

Pompes Funèbres Michel THOREL - BEUVRY ☎ 03.21.65.17.13
MAZINGARBE ☎ 03.21.29.11.16 - NCEUX ☎ 03.21.26.37.94
BULLY ☎ 03.21.29.10.22 - SAINS-EN-GOHELLE ☎ 03.21.29.12.63

1403494900

SERVICES FUNÉRAIRES
POIVRE
Depuis 1927

Marbrerie - Salons funéraires - Contrats obsèques

03 21 25 31 97

4, rue Robert-Parfait - Laventie
194, rue du G^{al}-de-Gaulle - Lestrem

Intervention Toutes communes 24h/24 - 7j./7

www.pompes-funebres-poivre.fr

ROC-ECLERC
Parce que la vie est déjà assez chère
Services funéraires
Intervention
toutes communes
Permanence 24h/24 - 7j./7
123 RUE R. SALENGRO
BRUAY-LA-BUISSIÈRE
03 21 27 08 86



CHER ABONNÉ

Vous avez une question
concernant votre abonnement ?

Contactez votre
Service Clients

Par téléphone
en appelant le

03 66 880 200

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.25 euros - Pas-de-Calais 5.25 euros.

Avis administratifs

COMMUNE DE SAINT-LEONARD ARRETE DE PRESOMPTION D'UN BIEN SANS MAITRE

Le maire de la commune de SAINT-LEONARD
Vu la loi n° 2004-809 relative aux " libertés et responsabilités locales " et notamment son article 147,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-15, L.2122-18, L.2122-20, L.2542-2 et suivants,
Vu l'article 713 du Code Civil,
Vu l'avis de l'enquête auprès du Service de la Publicité Foncière confirmant qu'aucune formalité n'a été enregistrée aux hypothèques depuis 1934,
Vu le rapport de constat d'un bien présumé sans maître du 10 mai 2017,
Vu l'avis de la Commission Communales des Impôts Directs du 22 mai 2017,
Considérant, après enquête, que le propriétaire de ce terrain est présumé décédé depuis plus de 30 ans et que ce terrain n'est pas imposé à la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

ARRETE :

- Article 1 : Le terrain non bâti cadastré AI 125, situé rue des Bergeronnettes d'une superficie de 102 m2 répond à la définition de " bien sans maître " et est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune au sens de l'article L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.
- Article 2 : Le présent arrêté sera inséré dans un journal d'annonces légales, à savoir, LA VOIX DU NORD et affiché en mairie dans les conditions habituelles ainsi que sur la parcelle de terrain concernée.
- Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au domicile du dernier propriétaire connu :
Nom : Monsieur Jean BARANSKI
Adresse : inconnue
- Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Le Préfet du Pas de Calais.
- Article 5 : Toute personne susceptible de justifier d'un titre de propriété sur le bien visé à l'article 1er est invitée à se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.
- Article 6 : Les actions en revendication devront être présentées à la Mairie de Saint-Léonard avant l'expiration d'un délai de 6 mois courant à partir de la plus tardive des mesures de publicité effectuées en application des articles 2, 3 et 4 du présent arrêté.
- Article 7 : En application de l'article R421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Maire de Saint-Léonard ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Saint-Léonard, le 22 mai 2017
Le Maire
Jean-Loup LESAFFRE

1402623300

Enquêtes publiques

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE COMMUNE DE NEUVE CHAPELLE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par arrêté, le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du plan local d'urbanisme de la Commune de Neuve Chapelle.

L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU DU 30 MAI AU 29 JUIN 2017 INCLUS soit une durée de 31 jours. Elle se déroulera :

- à la Communauté d'Agglomération dans le local affecté à l'enquête publique à l'adresse suivante : Antenne de Noeux-les-Mines - Direction de l'Urbanisme - 138b rue Léon Blum 62 290 NOEUX-LES-MINES, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi (jours ouvrables).
- en Mairie, rue du Bois 62840 NEUVE CHAPELLE, du Lundi au mercredi de 9h à 12h, le Jeudi de 14h à 17 h et le Vendredi de 15h à 18h30.

Madame Chantal CARNEL, cadre supérieur chez France Télécom retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites :

En mairie - rue du Bois 62840 NEUVE CHAPELLE

*Le mardi 30 mai de 9h00 à 12h00

*Le vendredi 16 juin de 15h30 à 18h30

*Le jeudi 29 juin de 14h00 à 17h00

A l'antenne de Noeux-les-Mines de la Communauté d'agglomération - 138b rue Léon Blum 62 290 NOEUX-LES-MINES

*Le mercredi 7 juin de 14h00 à 17h00

Tout au long de l'enquête, le public pourra consulter le dossier à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane - 100 avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE.

Le public pourra en outre consulter le dossier à l'antenne de Noeux les Mines de la Communauté d'Agglomération 138b rue Léon Blum 62 290 NOEUX-LES-MINES et en mairie - rue du Bois 62840 NEUVE CHAPELLE, et consigner ses observations sur les registres d'enquête.

Le public peut également adresser ses observations par écrit, à l'attention de la commissaire enquêteur, Mme Chantal CARNEL à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane - Direction de l'Urbanisme - 100 avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE. Le public pourra également consulter le dossier sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : www.bethunebruay.fr et adresser ses observations ou propositions par voie électronique jusqu'au 29 juin à 17h30 à l'adresse suivante : enquete.publique.neuvechapelle@bethunebruay.fr.

Afin de permettre à tous d'accéder aux données dématérialisées, un poste informatique sera gracieusement mis à disposition du public à l'antenne de Noeux-les-Mines (138b rue Léon Blum) de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, aux jours et heures habituelles mentionnées ci-contre.

Le dossier d'enquête publique, en version papier et version dématérialisée, comportera les avis des personnes publiques associées ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son avis et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être consultés, pendant un an sur le site internet www.bethunebruay.fr, sur le site internet de la commune de Neuve Chapelle : www.neuvechapelle.fr, en mairie et à l'antenne de Noeux les Mines de la Communauté d'agglomération.

A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Neuve Chapelle sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane - Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité - Service planification - tél : 03.21.54.78.00

Le Conseiller Délégué, Pascal BAROIS

1401396500